

- « Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) et Transformation du Cours BEP 2 ans et Bac pro 2 ans »
(Suivi du dossier du CESR « Décrochage scolaire »)

Conseil
Economique

&
Social
Poitou-Charentes

Avis du CESR
« Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté »
et « Transformation du cursus BEP 2 ans et Bac pro 2 ans »
(Suivi du rapport du CESR sur « Le décrochage scolaire »)

Les réformes en cours sur la prise en charge des difficultés des élèves à l'école maternelle et élémentaire, ainsi que sur le cursus menant au bac pro, sont pour le CESR Poitou-Charentes porteuses d'enjeux importants.

Parallèlement aux négociations des partenaires sociaux avec les ministères concernés, le CESR s'appuie sur son rapport sur « le décrochage scolaire : quelles actions pour lutter contre les sorties prématurées du système scolaire ? », pour demander que soient préservées les spécificités de 2 dispositifs.

▣ **Le réseau RASED** (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

Le rapport du CESR développe une préconisation sur l'**amélioration du traitement des difficultés dans le 1^{er} degré** par une meilleure mise en oeuvre des RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté).

Le Projet de Loi de Finances 2009 prévoit la suppression de 3 000 des 8 000 postes de ces réseaux. La réaffectation annoncée d'une partie des heures récupérées le samedi matin pour le soutien scolaire ne peut compenser ces suppressions puisque les RASED sont constitués de professionnels titulaires de diplômes spécifiques. Les aides spécialisées des RASED sont de nature différente de l'aide personnalisée apportée par les enseignants.

Le rapport du CESR souligne que ce sont les situations d'échec des premières années de scolarité qui nourrissent le décrochage scolaire : le Conseil économique et social Poitou-Charentes demande donc que la question des moyens et des missions des RASED soit réexaminée dans le cadre de la Loi de Finances.

▣ **La transformation du cursus BEP 2 ans + Bac pro 2 ans**

Le rapport du CESR souligne que les rythmes et les modalités d'apprentissage diffèrent selon les jeunes. Si la création des Bacs professionnels en 3 ans est une mesure intéressante pour certains élèves, la disparition du cursus BEP 2 ans + Bac pro 2 ans mettra en difficulté la majorité des élèves des lycées professionnels, des lycées agricoles ou des structures d'apprentissage qui ont besoin de 4 ans pour construire leur qualification professionnelle.

Le développement du niveau IV de qualification risque d'en pâtir.

Par ailleurs, le BEP reste un diplôme reconnu sur le marché du travail.

Le Conseil économique et social Poitou-Charentes souhaite donc que la construction des cursus soit réétudiée au regard des besoins des publics et des professions.

Vote sur l'avis du CESR

(« Le RASED et la transformation du cursus BEP 2 ans + Bac pro 2 ans »)

Adopté à l'unanimité 69 votants

MM. Braud, Chartier, Delaune, Rougier (CCI)
MM. Baguet, Garofalo, Guénant (Medef)
M. Gris (Banques)
M. Etien (Pêche)
M. Viaud (Aquaculture – Conchyliculture)
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)
M. Eprinchard (UPAR)
MM. Bouvier, Lebret, Rouvreau (Chambres d'agriculture)
M. P. Moinard (FRSEA)
M. Antigny (CGPME)
M. Lacarrière (Cognac)
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)
Mmes Deborde, Estournès, Quenette,
et MM. Giraudeau, Jacquillard, Levasseur, Sélitzki (CGT)
MM. Bara, Barreau, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)
MM. Marx, Nocquet (CFE-CGC)
M. Prévost (UNSA)
M. Tournier (FSU)
M. Breton (URAF)
M. Berger (Sécurité sociale)
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)
M. Vinet (Bâtiment)
M. Grémillon (URIOPSS)
M. Dorlet (Personnes âgées)
M. Vilain (Aînés ruraux)
M. Lefebvre (Parents d'élèves)
M. Martin (CRESES)
Mme Thomas, M. Couillaud (Mutualité, coopération et crédit agricoles)
M. Gesson (Enseignement supérieur et recherche)
M. Marteau (Culture et éducation populaire)
M. Bonnet (Sport)
M. Levrault (Locataires)
M. Sibert (Logement)
M. Filoche (Propriété immobilière)
MM. Brie, Hortolan (Environnement)
Mme Poupard (Consommation)
M. Saizeau (CPCA)
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)

